



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2022006

Domaine : 4.5

Date de convocation : 25 novembre 2022

Date de l'affichage : 25 novembre 2022

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2022

Objet : 06 – Recensement 2023 de la population : fixation de la rémunération des agents recenseurs

L'an deux mille vingt et deux, le premier décembre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET (à partir de 20h20), Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux, représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric TOURNERET a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h20)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Christine CAVRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h20), 28 (à partir de 20h20).
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

Accuse de réception en préfecture  
095-219502184-20221201-2022006-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2022  
Date de réception préfecture : 06/12/2022

CONSIDERANT que la collecte du recensement de la population 2023 se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 25 février 2023.

CONSIDERANT que trois agents recenseurs sont en cours de recrutement.

CONSIDERANT que pour réaliser ce recensement, la dotation forfaitaire allouée par l'INSEE s'élève à 3 310 € pour l'année 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE pour 2023 la rémunération des agents recenseurs à 5,47 € par logement recensé, correspondant au repérage du logement (lors de la tournée de reconnaissance, une semaine avant le début de la campagne), à la remise (ou dépôt dans les boîtes aux lettres pour les habitations individuelles) puis au retrait en main propre de la notice de recensement au domicile de l'habitant, ainsi que les éventuelles relances en cas de non-réponse.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France